Le Comité de Secours aux Lépreux

BUT, PRINCIPES ET MOYENS

STATUTS

I

Nom du Comité.

Il est fondé une Association qui porte le nom de *Comité de Secours aux Lépreux* et dont le siège est *à Paris.*

II

But.

Le but de cette Association est de secourir physiquement et moralement les victimes de la lèpre dans les pays où sont établies des œuvres relevant des Missions évangéliques de langue française.

Physiquement :

a/ en soulageant les souffrances des lépreux ;

b/ en sauvant leurs enfants de la contagion ;

c/ en contribuant de toutes manières à la lutte contre l'extension de la lèpre.

Moralement :

en s'efforçant de mettre à leur disposition le réconfort et l'espérance qu'ils peuvent trouver dans l'Evangile de Jésus-Christ ; toutefois sans aucune pression religieuse.

III

Principes.

Le Comité de Secours aux lépreux est autonome, mais les principes fondamentaux, auxquels adhèrent les membres de son Comité exécutif, sont ceux de la Société des Missions évangéliques établie à Paris, des diverses Sociétés mission-

naires de langue française en Suisse et en Belgique et des grandes Sociétés similaires de secours aux lépreux d'Angleterre et d'Amérique.

IV

Méthodes et Moyens.

Le Comité de Secours aux lépreux s'efforce selon les moyens mis à sa disposition :

a/ de faire connaître au public de langue française la situation misérable des lépreux et d'éveiller une sympathie effective en leur faveur ;

b/ d'organiser, en coopérant avec les Sociétés missionnaires intéressées, les moyens d'apporter un secours efficace aux misères physiques et morales des lépreux ;

c/ d'établir partout où cela est nécessaire des dispensaires et des maisons de refuge pour les lépreux et d'accorder des facilités aux missionnaires,— ou éventuellement à d'autres — pour les aider à soulager le sort des victimes de la lèpre ;

d/ il fera appel pour patronner son œuvre (Comité de patronage) à un groupe de personnes particulièrement compétentes (corps médical) ou intéressées à la lutte contre le terrible fléau (coloniaux, industriels, etc.....).

V

Comité exécutif et Assemblée générale.

L'activité du Comité de Secours est dirigée par un Comité exécutif ayant à son service un secrétaire-général, et tout autre personnel reconnu nécessaire. Le Comité exécutif se recrute par option. Les membres sont rééligibles tous les quatre ans, par moitié, lors de l'Assemblée générale.

Une Assemblée générale des membres de l'Association aura lieu chaque année au printemps. Elle approuvera la gestion du Comité exécutif.

VI

Association.

Font partie de l'Association de Secours aux lépreux :

a/ les membres du Comité de patronage et en général toute personne capable de rendre service à la cause des lépreux et à laquelle le Comité exécutif jugera bon de faire appel ;

b/ les membres *à vie* ayant versé une fois pour toutes une somme *minimum* de *300 francs ;*

c/ les *collaborateurs*, pasteurs ou laïques, qui organisent dans leur église une collecte annuelle en faveur de l'œuvre ;

d/ les *collecteurs* et *donateurs* qui s'engagent à collecter ou à donner eux-mêmes une somme annuelle d'au moins *50 francs.*

VII

Comités Régionaux et membres Correspondants.

Le Comité exécutif aura pouvoir pour constituer partout où ce sera désirable, en France, en Suisse et en Belgique :

a/ des Comités régionaux ;

b/ des Associations d'amis des lépreux ;

c/ des membres correspondants.

Adresser la correspondance au Secrétaire-général :

M. Ph. DELORD,

102, Boulevard Arago, PARIS.

(ou Chailly-sur-Lausanne, SUISSE).

Comité Exécutif

Le Comité est composé de :

M. le Dr Lucien Galliard, médecin honoraire des hôpitaux de Paris, *président*.
Mme la Baronne Jean de Neufville. } *vice-présidents*.
MM. Elie Allégret .... } *vice-présidents*.
A. Desbrousses, ingénieur en chef, *secrétaire*.
Ph. Cruse, *trésorier*.
Mmes Albert de Bary de Seynes.
Pierre Monod-Dolffus.
J. Mendé.
Alfred Seydoux.
MM. Cambessédès, docteur-médecin.
J. Lemaire, ancient gouverneur des Colonies.
Ch. Merle d'Aubigné, pasteur.
L. Nègre, docteur-médecin (Institut Pasteur).
F. Noc, docteur-médecin.

Ph. Delord, *secrétaire-général*.

Font partie du Comité de patronage de l'Association :

MM. les docteurs et professeurs : Darier, Tanon, Gastou (Paris) ; Morin (Marseille) ; Dubreuilh (Bordeaux) ; Fontoynont (Tananarive), etc., etc.

Les dons sont reçus par **M. Ph. CRUSE,**

Banque de Neuflize, 31, rue Lafayette, Paris

Compte de chèques postaux : PARIS, n° **566-85.**

Cahors, imprimerie Coueslant *(personnel intéressé)*. — 27.819